



FRAYSSINET

Normalisation : Boues urbaines interdites en engrais organiques

Une grande victoire pour les protecteurs des sols et du monde agricoles, l'intégration des composts de MIATE (compost de boues urbaines 44095) dans la norme Engrais organiques (Afnor 42001) est abandonnée. Les résultats d'enquête de ce projet de modification de la réglementation font ressortir une grande majorité de désapprobations des professionnels et des ministères (environnement et agriculture) privilégiant la séparation nette des filières agricoles et urbaines concernant les origines des fertilisants. **Ces mesures sont en conformité avec les autres pays européens (Allemagne, Belgique, Italie, Suisse...) qui adoptent des dispositions très restrictives sur les déchets urbains ne prenant en aucun cas le statut de fertilisants normalisés contrairement à la France où plusieurs centaines de milliers de tonnes de compost de boues sont épandus sans traçabilité.**

A savoir qu'au titre du principe de précaution, totalement justifié par l'actualité, les discussions de la Commission Européenne End of Waste en accord avec le JRC (Joint Research Centre) s'orienterait vers une interdiction des déchets urbains pour la production de compost à statut de produit. Une consultation est en cours jusqu'à la fin de l'année 2012. Les groupements de traitiers de déchets urbains français font un lobbying très important sur les commissions européennes, l'administration nationale et les collectivités locales. Nous vous informerons au fur et à mesure de l'évolution de ce dossier.

Dans un contexte de développement durable privilégiant la qualité des sols et des aliments, notre mobilisation pour une lisibilité de l'origine des apports organiques, qui reçoit de nombreux soutiens, est essentielle pour un avenir performant et sécurisé de l'agriculture européenne.

Maurice Viel

Directeur du Centre de Recherche

Docteur en Agronomie